

CHAMPIONNAT CORSAIRE SERIE



26-27-28 septembre 2025
Yvonand

AVIS DE COURSE

1. Organisateur

Cercle nautique des Tapa-Sabllias Yvonand (CNTY)

Président du comité de course : **Alexandre Biolley** (info@cnty.ch)

2. Lieu et dates

[Port d'Yvonand, Avenue des Pins 32, 1462 Yvonand](#), Suisse.

Vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 septembre 2025.

3. Règles

La régate sera régie par :

- Les « règles » telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de l'ISAF.
- L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
- Le règlement international de classe du comité Corsaire international (version février 2013).

4. Admissibilité

Le championnat est ouvert aux bateaux étrangers.

Les participants doivent être membres d'un club affilié à l'ISAF.

Pour les participants suisses, les directives de Swiss Sailing sont applicables.

5. Bateaux admis

- Corsaire
- Musto Skiff

6. Jauge

La conformité avec les Règles Internationales de Classe sera contrôlée.

7. Publicité

La publicité sur les coques ou les voiles doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de Swiss Sailing via [le formulaire téléchargeable](#) sur le site web de Swiss Sailing.

8. Inscription

Les inscriptions doivent se faire sur le site Manage2Sail.

Délai d'inscription : vendredi 26 septembre 2025, 1 heure avant le premier signal d'avertissement.

9. Responsabilités et assurances

Les concurrents participent à la régate à leurs propres risques (règle 4 des RCV, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

Chaque bateau participant doit présenter une attestation d'assurance en responsabilité civile valide.

10. Finance d'inscription

CHF 60.00 ou **€ 60.00** par bateau, à régler au bureau de course avant la première manche courue.

11. Programme des courses

Vendredi 26 septembre 10h00 – 12h00 Accueil, ouverture du bureau de course, confirmation d'inscription, remise des instructions de course.

13h00 Briefing des skippers.

14h00 Premier signal d'attention possible.

Samedi 27 septembre 10h00 Premier signal d'attention possible.

Dimanche 28 septembre 09h00 Concurrents à disposition du comité de course à terre.

10h00 Premier signal d'attention possible.

14h00 Dernier signal d'attention possible.

12. Programme de la manifestation

Vendredi : 19h00 Repas.

Samedi : 19h00 Repas.

Dimanche : Remise des prix (le plus tôt possible), suivi d'un apéritif offert par One Sail.

13. Nombre de manches

Il est prévu de courir autant de manches que possible selon les conditions météorologiques.

14. Classement

Le système de classement « a minima » s'appliquera (RCV annexe A).

Le plus mauvais score sera retiré du classement final dès 4 courses validées.

15. Prix

Un prix symbolique est prévu pour les trois premiers bateaux.

Un cadeau est prévu pour chaque participant.

16. Repas

Les repas et paniers pique-nique seront payés au bureau de course au moment de l'inscription.

Repas du vendredi soir : Raclette à discrétion à CHF 15.— par personne (sans les boissons).

Repas du samedi soir : Rôti de porc, haricots verts et gratin de pommes de terre à CHF 25.— par personne (sans les boissons).

17. Grutage

Le grutage est payant. Le tarif est fixé par le port d'Yvonand.

Renseignements : <http://portyvonand.ch>

Une rampe de mise à l'eau est à disposition gratuitement.

L'emploi de la grue se fera exclusivement par le garde-port. La mise à l'eau ou la sortie avant ou après le championnat se fera selon les horaires suivants ou sur réservation auprès du garde-port : 024 430 18 94 ou 079 432 18 94 capitainerie@portyvonand.ch

Horaires de grutage : Vendredi de 10h00 – 11h30
Dimanche de 15h00 – 17h00

Des paniers pique-nique seront proposés samedi et dimanche au prix de CHF 10.—

18. Amarrage et places de parc

Chaque bateau se verra attribuer une place d'amarrage selon les instructions du garde-port.

Une place de parc payante est prévue pour les remorques. Celles-ci devront être impérativement déposées dans la [zone forestière à l'Ouest du port](#). La hauteur maximum autorisée pour l'accès est limitée à 2m.

Le parage des voitures sur la zone de port sera gratuit.

Les camping-cars seront autorisés sur la zone de port, sous réserve d'une décision du garde-port.

19. Nuitées

Pour les équipages dormant dans les bateaux, la taxe de séjour se monte à CHF 1.50 par personne et par jour.

L'accès aux sanitaires du port est payant.

Le [camping VD8](#) est ouvert jusqu'au 30 septembre.

Le [camping de la Menthue](#) est ouvert jusqu'au 28 septembre.

Chemin de la Plage, 1462 Yvonand, +41 24 430 18 18

Fax : +41 24 430 23 21

Location de Mobile homes

L'[Hôtel de la Gare](#), +41 24 430 24 04

L'Hôtel de Ville, Grand'Rue 14, +41 24 430 11 51

Camping des Iris à Yverdon

Avenue des Iris 57, 1400 Yverdon-les-Bains, +41 24 425 10 89

La région offre beaucoup d'autres possibilités d'hébergement

Voir sous : Office du tourisme Yvonand et région.

20. Plan de situation

